



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

Décision du Conseil intercommunal de l'ASICOVV

Conformément aux articles 166 et ss de la LEP, le Comité de direction de l'ASICOVV publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption.

Dans sa séance du 27 mars 2025 à Chavannes-le-Veyron, le Conseil intercommunal de l'ASICOVV a :

- Accepté le préavis N°01/2025 relatif au comptes 2024 de l'ASICOVV
- Accepté le préavis N°02/2025 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'installation de 4 classes provisoires à L'Isle

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé au Préfet du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.


AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier